

MARCHE DE FOURNITURES D'EQUIPEMENT DE CUISINE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Cahier des charges (CCAP – CCTP) Marché à procédure adaptée MAPA 2-2021

Objet du marché : Fourniture d'équipement de cuisine et de restauration scolaire

Maître d'ouvrage : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Croix-Rivail

Adresse : Bois Rouge 97224 DUCOS

Tel : 05 96 51 27 34

Procédure de passation en référence au Code des marchés publics
Marché à procédure adaptée. -Article 28 du code des marchés publics

Date limite de remise des offres : 12 octobre 2021
Heure : 12h00

Sommaire

1. Objet et durée du marché.....	3
1.1. Objet du marché	
1.2. Durée du marché	
1.3. Reconduction du marché	
1.4. Pièces constitutives du marché	
2. Description du marché et des caractéristiques du matériel.....	3
2.1 Descriptif	
2.2 Caractéristiques techniques de base requises	
2.3 Délais	
2.4 Documentation, Formation et aide.....	4
3. Maintenance dépannage et garantie.....	4
4. Prix	4
5. Pénalités	4
6. Retenue de garantie.....	5
7. Modalités de règlement.....	5
7.1. Avance forfaitaire	
7.2. Acompte	
7.3. Clauses de paiement	
7.3.1 – Conditions de facturation	
7.3.2 – Demande de paiement	
7.3.3 – Délai de paiement et pénalités de retard	
7.3.4 – Renseignements d'ordre comptable	
7.4 Domiciliation des paiements	
8. Condition de résiliation.....	6
9. Eco-Responsabilité.....	6
10. Règlement des litiges.....	6
11. Contenu des offres.....	6

1 Objet et durée du marché

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet de définir les éléments nécessaires à la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service des nouveaux équipements de cuisine décrit dans le présent document.

1.2 Durée du marché

La durée du marché court à compter de la signature de l'acte d'engagement.

Le début du marché est prévu à compter du **18 octobre 2021**

1.3 Reconduction du marché

Le marché ne pourra pas faire l'objet d'une reconduction.

1.4 Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont le cahier des charges.

Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G) applicables est celui des marchés publics de fournitures courantes et services.

2. Description du marché et des caractéristiques techniques du matériel

2.1 Dispositions générales

Le titulaire procédera au préalable, avec évacuation en déchèterie à la dépose et à l'enlèvement du matériel à remplacer

2.2. Descriptif

- 2 sauteuses basculantes à gaz (capacité entre 75 et 160 litres/50 dm²)
- 1 friteuse gaz haut rendement
- 1 tonnelle d'extraction 400 avec kit rejet vertical, section cadnessable et variateur de fréquence
- 1 coffret de désenfumage
- 1 système d'enregistrement de température des chambres froides, positive et négative
- 1 cellule de refroidissement, capacité un chariot de four. Groupe déporté
- 1 chariot de dépose plateaux
- 5 claustras restauration

2.3 Délais

Le marché est dit exécutable dès réception de la signature du titulaire du marché sur l'acte d'engagement. Il est exécuté dès réception par le titulaire du bon de commande. Le matériel sera

délivré au lieu indiqué sur le bon de commande adressé au titulaire. La livraison des matériels ne devra excéder un délai de 2 mois à compter de la réception du bon de commande. Les opérations de livraison, déchargement, démonstration seront effectuées gratuitement sur le site par le titulaire du marché.

2.4 Documentation, Formation et aide

Le titulaire s'engage à mettre à disposition une documentation claire et détaillée en français relative au fonctionnement de l'équipement et à assurer une formation sur son utilisation et sur la maintenance de base.

L'offre du soumissionnaire comprendra obligatoirement la formation des personnels utilisateurs.

3. Maintenance dépannage et garantie

Le détenteur du marché a un service après-vente situé en Martinique qui est capable de réaliser les petites réparations et maintenance en moins de 7 jours ouvrés après la réception du mail indiquant le problème. Le détenteur du marché stipule dans sa réponse l'adresse mail de son S.A.V.

Pendant cette période de garantie, en cas de défaut de fonctionnement de l'équipement défini dans le paragraphe 2, peut conduire, sans frais pour l'EPLFPA Croix-Rivail, au remplacement par un modèle identique ou par la modification d'un équipement dont les caractéristiques principales sont équivalentes ou supérieures.

4. Prix

Le prix de l'achat figurera explicitement dans la proposition du titulaire. Le montant global du marché est estimé à **63 782,84 € TTC (soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-deux euros et 84 cents)**

Pour l'achat, le prix comprend :

- L'achat des éléments décrits dans l'article 2,
- La livraison,
- l'adaptation au(x) condition(s) d'utilisation
- La mise en ordre de marche (mise en service et essais techniques)
- La garantie pièces et main d'œuvre
- La formation des personnels utilisateurs et la production de documentation en français

5. Pénalités

Passé le délai prévu au paragraphe 2, le titulaire encourt les pénalités de retard jusqu'à la date de mise en ordre de marche.

Par ailleurs, le titulaire s'engage à assurer la formation de telle sorte que l'utilisation au champ soit optimale. La non-exécution de ces modalités entraînera des pénalités de retard jusqu'à la mise en ordre de marche. Elles seront calculées par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

(ex : V = Valeur matériel : 40 000 €, R = 5 (nombre de jour de retard), soit P=200€)

6. Retenue de garantie

Le titulaire est dispensé de la constitution d'une retenue de garantie.

7. Modalités de règlement

7.1 Avance forfaitaire

Le titulaire déclare à l'acte d'engagement s'il accepte ou renonce au versement de l'avance forfaitaire conformément à l'article 87 du code des marchés publics.

7.2. Acompte

Il ne sera pas versé d'acompte.

7.3 Clauses de paiement

7.3.1 Conditions de facturation

Les factures sont rédigées en français et exprimées en euro. Elles sont établies en un original et deux copies, portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- numéro et date du marché
- la prestation assurée
- la date d'exigibilité
- le numéro et le type de matériel
- le montant hors taxes
- le taux et le montant de la taxe sur la valeur ajoutée
- le montant Toutes Taxes Comprises
- l'adresse mail du S.A.V.

Elles sont adressées à : EPLEFPA de CROIX RIVAIL
LEGTA de Croix Rivail
Bois Rouge
97224 DUCOS

7.3.2 Demande de paiement

Le paiement des prestations s'effectue selon les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues aux articles 10-11 du CCAG-FCS, par virement au compte du titulaire.

7.3.3 Délai de paiement et pénalités de retard

Le délai de paiement des factures est de trente jours à compter de la date de réception de la facture par l'EPLFPA.

En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires s'appliquent en fonction du nombre de jour de retard.

7.3.4 Renseignements d'ordre comptable

L'ordonnateur est la directrice de l'EPLFPA. Le comptable assignataire chargé des paiements est :
Trésorerie Générale de Fort de France
Jardin Desclieux Bd Général de Gaulle (Agent comptable de l'EPLFPA Bois rouge Ducos)
97263 FORT DE FRANCE Cedex

7.4 Domiciliation des paiements.

Les références du compte ouvert au nom du titulaire figurent à l'acte d'engagement. En cas de changement de références bancaires, les nouvelles références doivent être communiquées à l'EPLFPA avec la facture à régler sur ce nouveau compte.

8. Condition de résiliation

L'EPLEFPA peut à tout moment, en cas de faute du titulaire ou dans les cas prévus aux articles 29 à 33 du CCAG-FCS, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du présent marché, par une décision de résiliation prise sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans versement d'une indemnité au titulaire.

9. Eco-Responsabilité

L'établissement est très attaché au développement durable. Ainsi, il sera sensible aux produits performants répondant aux besoins du service et plus respectueux de l'environnement. Le fournisseur s'attachera à fournir des données écologiques de ses produits :

- Normes anti-pollution

10. Règlement des litiges

Le marché est passé par une personne morale de droit public, à ce titre il relève du contentieux du tribunal administratif territorialement compétent (TA de Fort de France).

11. Contenu des offres

Les offres remises selon le règlement de la consultation devront contenir :

- L'acte d'engagement (modèle joint)
- Les documentations techniques des matériels
- Une fiche descriptive détaillée des dispositions et tarifs que le candidat se propose d'adopter pour fourniture du matériel
- Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.
- L'adresse du S.A.V.

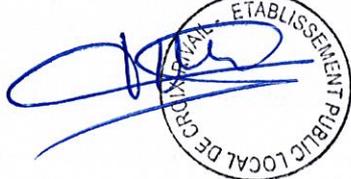
Et parvenir sous pli fermé au plus tard le 12 OCTOBRE 2021 à 12 heures.

A DUCOS, le 27 septembre 2021

Le Pouvoir adjudicateur

Jean-Maurice ANGIBAUD

Directeur de l'EPLEFPA de CROIX RIVAL



A _____, le _____

Le Candidat.....

(signature et cachet)